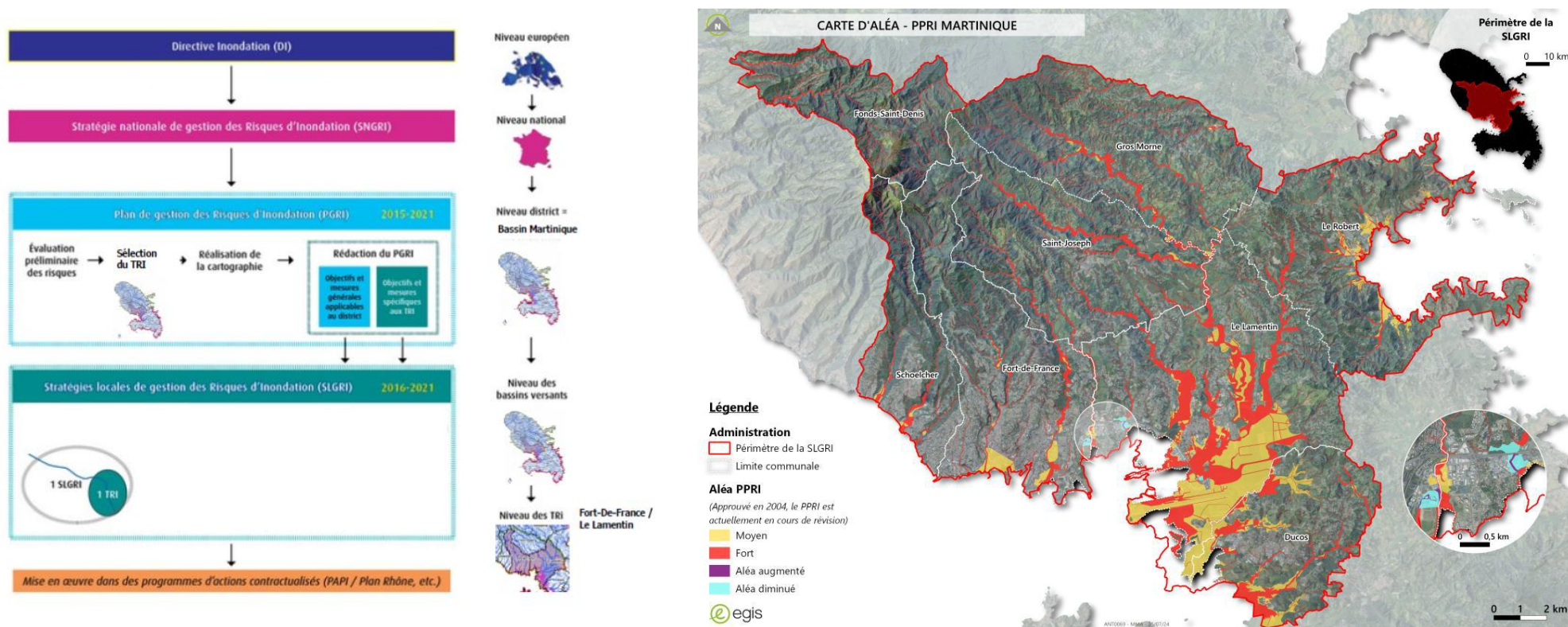


Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondations (SLGRI)

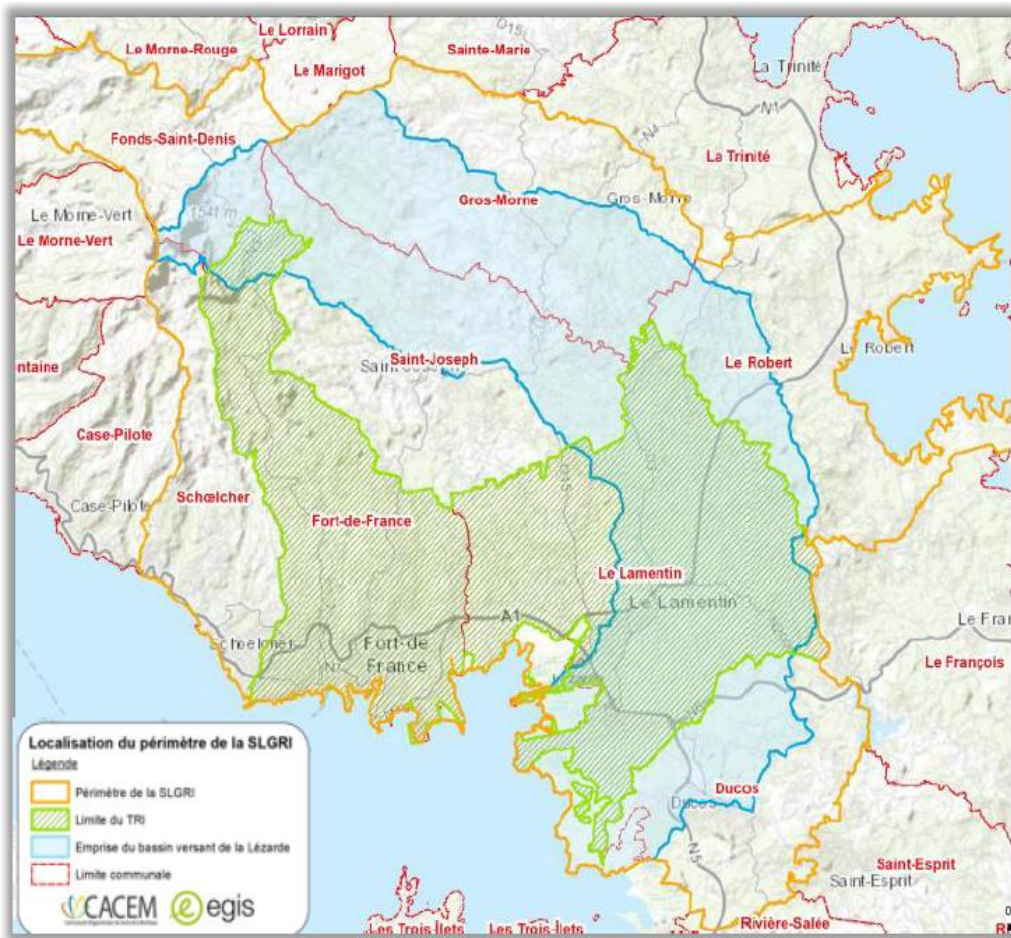
Direction des Infrastructures de l'Urbanisme Opérationnel / Service Prévention des Inondations de la CACEM



Commission Territoriale des Risques Naturels Majeurs du 23 avril 2026

Une SLGRI pour le TRI Fort-de-France/Le Lamentin

TRI Fort de France / Le Lamentin étendu au bassin versant de la Lézarde = 8 communes concernées par la SLGRI (336 km²)



Rappel des objectifs stratégiques communs du PGRI et de la SLGRI

Objectif 1

Continuer à développer des gouvernances adaptées au territoire, structurées et pérennes, aptes à porter des stratégies locales et les programmes d'actions

Objectif 2

Améliorer la connaissance et bâtir une culture du risque inondation

Objectif 3

Aménager durablement les territoires et réduire la vulnérabilité des enjeux exposés

Objectif 4

Se préparer à la crise et favoriser le retour à une situation normale des territoires impactés

Objectif 5

Favoriser la maîtrise des écoulements, en cohérence avec la préservation des milieux aquatiques

SLGRI :

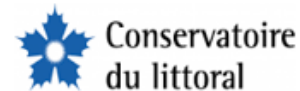
Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation

- Collectivité
- Décline les objectifs du PGRI à l'échelle locale
- Périmètre du TRI
- Document stratégique permettra la mise en place d'un document opérationnel (PAPI) et d'actions.

Contexte organisationnel de la SLGRI



- Concertation avec tous les acteurs liés à la prévention des inondations
- Mobilisation des acteurs du territoire
- Coordination pour une stratégie et des programmes d'actions partagés



Contexte et Mise en place de la SLGRI

→ Actions :

- **Mettre à jour l'état des lieux / diagnostic**
- **Élaborer une stratégie de concertation / logo**
- **Déterminer des dispositions permettant de répondre aux objectifs de la SLGRI**

Phase 1 :

Recueil de données – analyse technique et juridique pour la mise à jour du dossier initiateur

- Recueil des données existantes
- Mise en place d'un questionnaire pour récupérer des données actualisées et précises sur les territoires
- Analyse juridique



Actualisation du diagnostic

Phase 2 :

Suivi de l'élaboration du dossier SLGRI

- Elaboration d'une stratégie de concertation
- Proposition de nom et logo
- **Concertation : rencontres avec les acteurs locaux**
- Détermination des objectifs et dispositions cohérents et adaptés au territoire, compatibles avec les objectifs PGRI



Finalisation de la SLGRI

- 1^{er} Copil le 11 septembre 2023 réunissant : DEAL, CTM, ODE, CdL, Espace Sud, Cap Nord, CACEM, Ville du TRI (Fort-de France et Lamentin)
- 2^{ème} Copil le 19 novembre 2024



AGILe : Agir pour la **G**estion des **I**nondations de la **Lé**zarde

Contexte et Mise en place de la SLGRI

AGI! Agissons pour Gérer le risque inondation sur le BV de la Lezarde
CACEM Comité de Gestion du Risque Inondation
DEAL Département de la Somme
egis

Séminaire
Mardi 9 avril 2024
Horaire: 9h00
Lieu: **BE BOOSTER, 12 rue des arts et métiers - Immeuble EQUINOXES, Fort-de-France**

SEMINAIRE
Sur la Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation

- Changement climatique et impact sur le littoral
- Retours d'expérience et innovations
- Gestion de crise/ responsabilité du Maire

Qui contacter?
CACEM
Site internet: <http://www.cacem.fr/>
Courriel: Yannis LABEAU
yannis.labeau@cacem-frd.com
Tél: 05.76.75.82.72
EGIS EAU
Courriel: Fabienne FALCOU
fabienne.falcou@epc-group.com
Tél: 07.89.72.39.81



Changement climatique et impact sur le littoral

- Météo France (Philippe PALANY) – ingénieur météorologue
- Egis PORT (Julien FORNASARI / Mathieu GERVAIS) – ingénieurs spécialisés littoral
- CACEM (Yannis LABEAU) : présentation du BRGM

Retours d'expérience et innovations

- EPTB Oisne-Aisne (Gérard SEIMBILLE) – Président de l'EPTB Oisne-Aisne et 1^{er} Vice-Président du CEPRI
- Banque des Territoires (Roland PICOT) – directeur
- Egis EAU (Clément CHETOUI) – ingénieur spécialisé inondation

Gestion de crise / responsabilité du Maire

- EPTB Oisne-Aisne (Gérard SEIMBILLE) – Président de l'EPTB Oisne-Aisne et 1^{er} Vice-Président du CEPRI
- Egis EAU (Fabienne FALCOU) – ingénieure spécialisé inondation

Contexte et Mise en place de la SLGRI

The flyer is for a seminar titled 'ATELIER' (Workshop) on the 'Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation' (Local Flood Risk Management Strategy). It is scheduled for Tuesday, April 16, 2024, at 9h00 in the Salle du Centre Aquatique Pierre SAMOT. The event includes an introduction, roundtable workshops, and a time for restitution and exchanges. The workshops aim to identify needs, share ideas, and co-construct a coherent strategy. Contact information for CACEM and EGIS EAU is provided at the bottom. Logos for AGI!e, CACEM, DEAL, and egis are visible at the top.

Séminaire
Mardi 16 avril 2024
Horaire: 9h00
Lieu: Salle du Centre Aquatique Pierre SAMOT

Accueil et introduction
Ateliers sous forme de tables rondes:
Identifier les besoins, partager les idées, proposer une stratégie cohérente et co-construite

Temps de restitution et d'échanges

ATELIER
Sur la Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation

Qui contacter?
CACEM
Site internet: <https://www.cacem.fr/>
Courriel: Yannis LABEAU
yannis.labeau@cacem-mq.com
Tél.: 05 96 75 82 72
EGIS EAU
Courriel: Fabienne FALCOU
fabienne.falcou@egis-group.com
Tél.: 07 85 72 39 61



Atelier 1 : objectifs 2 et 4 du PGRI (« améliorer la connaissance et bâtir une culture du risque d'inondation » et « se préparer à la crise et favoriser le retour à la normale »)

Atelier 2 ; objectifs 3 et 5 du PGRI (« aménagement durablement les territoires et réduire la vulnérabilité des enjeux exposés » et « favoriser la maîtrise des écoulements, en cohérence avec la préservation des milieux aquatiques »).

Atelier 3 : adaptation / mal-adaptation, atténuation, changement climatique et biodiversité

Principe d'élaboration de la SLGRI

La SLGRI est une pièce fondamentale mettant en évidence les grandes orientations que souhaite prendre le territoire sur le court, moyen et long terme en matière de gestion des risques.

Elle se nourrit de plusieurs sources :

- Grands objectifs du PGRI Martinique 2022-2027 (adaptés périmètre du TRI élargi)
- Enjeux identifiés dans le diagnostic approfondi et partagé du territoire
- Prendre en compte des actions menées en parallèle et de leurs enseignements
- Retours des acteurs (priorités, attentes, besoins et souhaits) obtenus lors des réunions, dans les questionnaires et lors du séminaire / de l'atelier
- S'inscrit dans une logique de cohérence et de continuité

La SLGRI n'a pas de portée juridique propre mais peut être en mesure d'alimenter le PGRI. En effet, les dispositions de la SLGRI pourront être reprises au niveau du PGRI.

Éléments de diagnostics issus notamment des espaces d'échanges

- La communication et la coordination entre les collectivités locales mais aussi avec les services de l'Etat restent un important axe d'amélioration.
- Une réelle efficacité des politiques d'aménagement du territoire en lien avec la prévention des inondations est fortement souhaitée bien qu'elle puisse être contrariée par des contraintes financières significatives.
- Il reste indispensable de favoriser l'implication des citoyens relativement aux plan de prévention, à la gestion de crise et à la construction d'une culture collective du risque inondation

La SLGRI : Les grands Objectifs et ses dispositions

Objectifs de la SLGRI	
Grand Objectif 1	Organiser les acteurs et les compétences
Grand Objectif 2	Renforcer la connaissance et la transmission de l'information afin de bâtir une culture du risque inondation
Grand Objectif 3	Mettre en œuvre des mesures d'anticipation et des plans opérationnels afin de gérer les crises
Grand Objectif 4	Prendre en compte pertinemment le risque inondation afin d'aménager le territoire de manière viable
Grand Objectif 5	Améliorer le fonctionnement hydraulique des cours d'eau en respect avec la biodiversité aquatique
Grand Objectif 6	Préserver le littoral et revaloriser les espaces côtiers

OBJECTIF 1 : ORGANISER LES ACTEURS ET LES COMPÉTENCES



Promeut un territoire engagé dans une démarche agissant à l'échelle d'un bassin versant cohérent, au sein duquel tous les acteurs territoriaux sont intégrés en fonction de leur rôle et de leur compétence vis-à-vis du risque inondation : faire émerger une vision commune moyen et long terme.

Appuyer le développement de groupes de travail afin de favoriser les synergies dans la gestion du risque inondation sur le territoire

Consolider la coordination des acteurs à l'échelle du bassin hydrographique

Intégrer et renforcer le rôle des EPCI dans la gestion du risque inondation sur le périmètre de la SLGRI

Évaluer l'intérêt de mettre en place un Programme d'Actions de Prévention des Inondations

GRAND OBJECTIF 2 : RENFORCER LA CONNAISSANCE ET LA TRANSMISSION DE L'INFORMATION AFIN DE BÂTIR UNE CULTURE DU RISQUE INONDATION



S'est construit sous l'égide d'une meilleure connaissance globale du risque inondation : aléas, enjeux, vulnérabilités et facteurs aggravants. Le but ici est de disposer d'un degré de connaissance suffisant afin de communiquer autour du risque et de garantir une sensibilisation pertinente (du grand public, des élus...)

Partager et vulgariser la connaissance du risque inondation auprès du public

Former et renforcer la connaissance du risque inondation auprès des acteurs locaux

Améliorer la connaissance des aléas spécifiques du territoire

Consolider la connaissance de l'exposition du territoire face au risque inondation

GRAND OBJECTIF 3 : METTRE EN ŒUVRE DES MESURES D'ANTICIPATION ET DES PLANS OPÉRATIONNELS AFIN DE GÉRER LES CRISES



La gestion et la prévention du risque inondation passent par une meilleure prévision, surveillance et alerte dans un premier temps. Dans un deuxième temps, cela touche à la gestion de crise qui doit être renforcée, et ce, à plusieurs échelles.

Assurer la gestion des dispositifs de prévision et de surveillance, la coordination de leurs gestionnaires et s'assurer de la transmission de la donnée

Renforcer les dispositifs d'alerte

Assurer une coordination juste de l'ensemble des acteurs de la gestion de crise

Améliorer la connaissance et le partage d'informations sur la gestion de crise

Assurer une gestion de crise à l'échelle communale et intercommunale

Consolider la gestion de crise opérationnelle par la mise en pratique de simulation

Anticiper pour mieux appréhender le retour à la normale



GRAND OBJECTIF 4 : PRENDRE EN COMPTE PERTINEMMENT LE RISQUE INONDATION AFIN D'AMÉNAGER LE TERRITOIRE DE MANIÈRE VIABLE



Maîtriser l'urbanisation et adapter l'aménagement du territoire en tenant compte du risque inondation sont des étapes importantes. Aborder les futurs projets devront s'inscrire dans une gestion intégrée et contextualisée qui répondra aux attentes des territoires et des parties prenantes.

Tenir compte du risque inondation dans les politiques d'urbanisme et d'aménagement du territoire

Apprendre à vivre avec les inondations en réduisant la vulnérabilité

Évaluer le potentiel de réduction de la vulnérabilité du territoire

Rechercher les conditions d'un accompagnement financier afin de mettre en œuvre les dispositifs de réduction de la vulnérabilité

Mener une réflexion sur la désimpermeabilisation des sols

GRAND OBJECTIF 5 : AMÉLIORER LE FONCTIONNEMENT HYDRAULIQUE DES COURS D'EAU EN RESPECT AVEC LA BIODIVERSITÉ AQUATIQUE



Agir sur le fonctionnement hydraulique est une solution permettant d'intervenir sur le risque inondation, la protection des personnes et des biens. Ainsi, une réflexion autour de solutions douces ou structurelles est à prévoir. Les solutions fondées sur la nature, tenir compte de la biodiversité, s'adapter restent une des volontés fortes de la CACEM,

Renforcer les capacités d'écoulement des cours d'eau à l'aide de méthodes fondées sur la nature

Appréhender les débordements de cours d'eau avec une approche globale

S'adapter au caractère torrentiel des cours d'eau du territoire

Limiter les effets du ruissellement

GRAND OBJECTIF 6 : PRÉSERVER LE LITTORAL ET REVALORISER LES ESPACES CÔTIERS



Compte tenu de son contexte géographique et géologique, l'aspect littoral a été volontairement traité dans un grand objectif spécifique. Plusieurs thématiques y sont abordées: l'amélioration de la connaissance, la protection, la gestion / réorganisation et la capacité de résilience su territoire.

Améliorer la connaissance sur le fonctionnement hydraulique de l'aléa relatif au littoral en s'adaptant au changement climatique

Prendre en compte la concomitance des aléas inondations avec l'aléa cyclonique et les marées de tempêtes dans le cadre de la gestion de crise

Mettre en œuvre des solutions douces et préserver les espaces naturels

Appuyer la mise en place de solutions individuelles

Définir un programme de projets structurels collectifs spécifiques au littoral

Evaluer la capacité de procédures de repli stratégique

Merci pour votre attention !

